

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 21 avril 2022 à 20 h à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6

Sont absentes :

Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Cassandra Comin Bergonzi, greffière  
Jasmin Savard, directeur général par intérim

---

#### Ouverture de la séance

La mairesse constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

---

(2022-04-151)

#### Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert  
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 avril 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### Période de questions portant exclusivement sur le sujet inscrit à l'ordre du jour

Aucune question n'a été posée lors de cette séance.

---

La mairesse fait part au public de la situation occasionnant la tenue de cette séance extraordinaire.

Le directeur général fait un bref compte-rendu au sujet des démarches entreprises jusqu'à ce jour.

---

La séance est interrompue de 20 h 05 à 20 h 08 afin régler le problème de diffusion.

---

(2022-04-152)

Relocalisation des employés de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT la fermeture de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT le plan de relocalisation présenté aux élus;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

D'AUTORISER le directeur général à négocier et signer tout bail pour relocaliser les employés de l'hôtel de ville selon les paramètres suivants:

- des locaux sur le territoire de la Ville de Saint-Lambert
- un prix au pied carré entre 20,00 \$ et 28,00 \$

D'AUTORISER le directeur général à signer, au nom de la Ville, tout contrat et d'autoriser toute dépense en lien avec ladite relocalisation;

QU'UN rapport sur le plan de relocalisation des employés soit fait à la prochaine séance du Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Levée de la séance

La mairesse procède à la levée de la séance à 20 h 12.

---

---

Pascale Mongrain  
Mairesse

---

Cassandra Comin Bergonzi  
Greffière